

Compte-rendu intersyndical
Section 10 du Comité National de la recherche scientifique
Session d'automne, 16-20 octobre 2017

Liste des élus syndiqués de la section 10

Patrick Carré Elu C SNPTES	LRGP (UMR 7274) ENSIC 1 rue Grandville, BP20451 54001 Nancy	Tél : 03 83 17 53 22 Mél : patrick.carre@univ-lorraine.fr
Stéphanie De Persis Elu B2 SGEN-CFDT	ICARE (UPR 3021) Université d'Orléans 1C avenue de la recherche 45071 Orléans	Tél : 02 38 25 54 88 Mél : stephanie.de_persis@cnrs-orleans.fr
Hervé Doreau Elu C SNTRS	ENSMA Institut P' D2 1 avenue Clément ADER, BP 40109 86961 Futuroscope Chasseneuil du Poitou	Tél : 05 49 49 82 75 Mél : herve.doreau@ensma.fr
Khaled Hassouni Elu A2 SGEN-CFDT	LSPM (UPR 3407) Université Paris 13 Bâtiment L1 & L2 93430 Villetaneuse	Tél : 01 49 40 34 11 Mél : khaled.hassouni@lspm.cnrs.fr
Nolwenn Le Pierres Elu B2 SNESUP-FSU	LOCIE (UMR 5271) Université Savoie Mont Blanc Savoie Technolac Campus scientifique 73376 Le Bourget du Lac	Tél : 04 79 75 88 58 Mél : Nolwenn.Le-Pierres@univ-smb.fr
Karine Loubière Elu B1 SNTRS	LGC (UMR 5503) 4 allée Emile Monso, BP 84234 31432 Toulouse cedex 4	Tél : 05 34 32 36 19 Mél : karine.loubiere@ensiacet.fr
Jacques Magnaudet Elu A1 SNCS	IMFT (UMR 5502) 1 allée du professeur Camille Soula 31400 Toulouse	Tél : 05 34 32 28 07 Mél : jacques.magnaudet@imft.fr
Françoise Massines Elu A1 SNCS	PROMES (UPR 8521) Rambla de la thermodynamique 66100 Perpignan	Tél : 04 68 68 27 03 Mél : francoise.massines@promes.cnrs.fr
Aurore Naso Elu B1 SNCS	LMFA (UMR 5509) Ecole Centrale de Lyon 36 avenue Guy de Collongue 69134 Ecully cedex	Tél : 04 72 18 61 95 Mél : aurore.naso@ec-lyon.fr
Ouamar Rahli Elu C SGEN-CFDT	IUSTI (UMR 7343) Polytech' Marseille-DME 13453 Marseille cedex 13	Tél : 04 91 10 68 86 Mél : ouamar.rahli@univ-amu.fr
Konstantinos Termentzidis Elu B1 SNCS	CETHIL (UMR 5008) 9 Rue de la Physique, 69100 Villeurbanne	Tél : 04 72 43 87 54 Mél : konstantinos.termentzidis@insa-lyon.fr

Les 21 membres de la section étaient présents durant les trois premiers jours de la session. Nicolas Mordant était excusé le vendredi 20 octobre. Les membres de rangs B et C ont quitté la session le mercredi soir ou le jeudi matin, avant les délibérations concernant les promotions DR1, DRCE1 et DRCE2.

Lors de la session de printemps 2017, il avait été décidé que tout membre de la section sortirait de la salle lors des évaluations des laboratoires ayant une proximité géographique avec le sien ou lors de l'évaluation de chercheurs de ces mêmes laboratoires. Durant cette session d'automne, la règle a été assouplie, suite à des votes, afin que les membres de la section puissent garder la vision la plus large possible : comme auparavant, ne sortent dorénavant de la salle lors de l'évaluation d'un chercheur ou de son laboratoire que les membres du même laboratoire.

Marie-Yvonne Perrin (DAS INSIS) et Hniya El Khchai (chargée d'études en administration scientifique à l'INSIS) ont assisté à une partie de la session.

I. Vie de la section

I.1. Bilan de l'année passée et règles de fonctionnement de la section

Concernant les promotions 2016.

Il y avait 29 dossiers soumis pour la **promotion DR1**, 9 classés, 16 possibilités pour l'INSIS, 6 à 8 possibilités attendues pour la section 10. La section a finalement bénéficié de 7 promotions pour les 7 premiers candidats qu'elle avait proposés (sur une liste de 9 classés), à savoir:

POULIQUEN Olivier	IUSTI (UMR 7343)	Marseille
CHABERT Pascal	LPP (UMR 7648)	Palaiseau
MASBERNAT Martine	LGC (UMR 5503)	Toulouse
FRANC Jean-Pierre	LEGI (UMR 5519)	Grenoble
GONZALEZ Jean-Jacques	LAPLACE (UMR 5213)	Toulouse
FITTSCHEN Christa	PC2A (UMR 8522)	Lille
BRAZA Marianna	IMFT (UMR 5502)	Toulouse

Concernant les **promotions DR1-DRCE1**, il y avait 15 dossiers soumis, 3 classés, 3 possibilités pour l'INSIS (sections 8, 9, 10). La section a finalement bénéficié d'une promotion : Thierry Poinot (IMFT, UMR 5502), classé 1er.

Concernant les **promotions DRCE1-DRCE2**, il y avait un seul candidat proposé et il a été retenu, il s'agit de Michel Quintard (IMFT, UMR 5502).

Concernant le **concours CR 2017**, aucune modification n'a eu lieu lors du jury d'admission.

Concernant le **concours DR2 2017**, huit postes ont été ouverts, dix chercheurs ont été classés lors du jury d'admissibilité. La chercheuse classée deuxième, Ane Aanesland (LPP), n'a pas pu prendre ses fonctions du fait qu'elle est mise à disposition, de façon rétroactive et à temps plein, de la start-up qu'elle a créée.

Malgré des contraintes temporelles très serrées, le poste a pu être récupéré. Le CNRS et l'INSIS l'ont maintenu en section 10 et attribué à la chercheuse initialement classée 9^{ème}, à savoir Karine Loubière.

Critères d'évaluation de la section 10.

Suite à la création des classes normale et hors-classe du corps des chargés de recherche, les critères de la section relatifs à l'évaluation périodique des chercheurs, à leur avancement et à leur recrutement qui avaient été définis lors de la session d'automne 2016 ont été modifiés. Ils seront publiés sur le site du CNRS à l'ouverture des concours 2018.

I.2. Participation de la section à l'attribution de la PEDR aux chercheurs

A l'issue d'un vote (question: Souhaitez-vous que la section se saisisse du processus d'attribution de la PEDR en 2018 ? résultat: OUI: 2, NON: 16, ABS: 3), la section 10 du Comité National de la Recherche Scientifique a choisi de **ne pas participer au processus d'attribution en 2018.**

I.3. Informations sur les nouvelles carrières des chercheurs

La grille salariale des chercheurs a changé au 1^{er} septembre 2017.

Les grades de CR2 et CR1 ont été fusionnés en CRCN (classe normale). Le grade CRHC (hors classe) a été créé. Un échelon a été ajouté au grade de DR2.

Le CNRS prévoit d'ouvrir, lors de chacune des trois années à venir, 250 **possibilités de promotion de CRHC** (chargés de recherche hors classe), à répartir sur l'ensemble des sections. En 2018, les dossiers de demande de promotion CRHC seront examinés par les sections lors de deux campagnes, une lors de la session de printemps et l'autre lors de la session d'automne. Les chercheurs dont les dossiers auront été sélectionnés à la session de printemps verront leur promotion effective au 1^{er} octobre 2017, ceux dont le dossier aura été sélectionné lors de la session d'automne verront leur promotion effective au 1^{er} octobre 2018. Les années suivantes, les dossiers ne seront examinés que lors des sessions d'automne.

Pour candidater à une promotion CRHC, le chargé de recherche (CR1 actuellement ou CRCN à partir du 1^{er} septembre 2017) doit être au moins au 7^{ème} échelon et cumuler au moins 4 ans de service effectif.

Dans la section 10, en décembre 2016, il y avait 59 chercheurs à l'échelon 9 (plafond du grade CR1).

I.4. Discussion sur le concours 2018

En termes d'organisation des auditions des candidats au concours CRCN, la section conservera pour 2018 un fonctionnement proche de celui qu'elle a utilisé pour les concours CR1 et CR2 de 2017, à savoir un partage du jury en deux sous-jurys.

Ces éléments seront finalisés lors du Jury d'Admissibilité sur Dossiers (prévu les 12 et 13 février 2018), lorsque le nombre de candidats sera connu.

Comme lors des années précédentes, et après un long débat, **la section a choisi de ne pas auditionner les candidats DR2 lors du concours 2018 :**

Vote: Souhaitez-vous que la section auditionne les candidats au concours DR2 en 2018 ? OUI: 5, NON: 11, ABS: 0.

I.5. Entretiens avec les directeurs d'unités

La section a reçu les directeurs des laboratoires dont l'équipe de direction change. L'objectif de ces entretiens (de 45 min à 1h) est double:

- discuter avec eux du projet qu'ils vont porter, tant sur le plan des positionnements stratégiques et thématiques que sur celui des ressources humaines et de l'organisation du laboratoire,
- recevoir de leur part des éclairages sur le fonctionnement et le positionnement qui vont être mis en place dans leurs unités, en particulier dans le paysage complexe de la recherche d'aujourd'hui.

La section a ainsi reçu:

- | | | |
|--------------------|--------|----------|
| - Frédéric Kuznik | CETHIL | UMR 5008 |
| - Thierry Belmonte | IJL | UMR 7198 |
| - Véronique Favier | PIMM | UMR 8006 |

II. Intervention de Jean-Yves Marzin, Directeur de l'INSIS, et de Marie-Yvonne Perrin (DAS) (17 octobre 2017)

Hniya El Khchai (chargée d'études en administration scientifique) était aussi présente.

Jean-Yves Marzin commence par faire le point sur l'actualité récente de l'Institut.

II.1. Changement de Présidence du CNRS

Alain Fuchs quittera ses fonctions de Président du CNRS le 24 octobre. L'avis de candidature pour le remplacer a été publié; le nouveau Président sera nommé avant la fin du mois de janvier.

II.2. Budget 2018

Jean-Yves Marzin annonce que les évolutions salariales devraient être couvertes par une augmentation du budget de l'organisme. Les dotations des unités devraient donc être stables par rapport à l'année 2017.

La demande de l'INSIS était pour sa part légèrement supérieure à celle de l'an passé, mais le budget qui lui sera attribué pour 2018 sera vraisemblablement stable. Les engagements de l'institut vis-à-vis des CPER étant moindres en 2018, cela devrait lui permettre d'une part de financer davantage de projets en lien avec l'équipement scientifique, d'autre part d'accompagner financièrement les chercheurs ayant répondu favorablement aux propositions de mobilité de l'institut (seulement deux sur les 10 affichées ont été pourvues en 2017).

II.3. Concours, Promotions, campagne IT

Jean-Yves Marzin annonce que, sur l'ensemble du CNRS, environ 600 postes seront mis au concours en 2018, pour l'ensemble du CNRS avec une proportion proche de 50% de chercheurs et 50% d'IT. Il présente ensuite les possibilités de recrutements prévues pour la section 10, aux **concours chercheurs 2018**:

- **8 postes CRCN**, dont 2 seront coloriés sur les thèmes suivants :
 - *Énergies renouvelables : solaire thermique ou énergies marines renouvelables,*
 - *Transformation de la biomasse.*
- **8 postes DR2**

Pour les **promotions DR1 2017**, il y aura **18 possibilités pour l'INSIS**. Le nombre de possibilités par section n'est connu qu'à la suite de l'interclassement effectué par l'INSIS à partir des propositions des sections (7 à 8 promotions DR1 sont espérées pour la section).

Pour les **promotions DRCE1**, il y aura **4 possibilités pour l'INSIS**. Jean-Yves Marzin souligne la qualité des dossiers issus de la section 10.

Même remarque que pour les DR1 concernant le nombre de possibilités pour la section.

Pour les **promotions DRCE2**, il n'y a pas de quota alloué à chaque institut: en effet ces promotions sont décidées par le Collège de Direction du CNRS qui réunit le Président, les directeurs généraux et les directeurs d'instituts. En 2016, 3 chercheurs affectés dans des laboratoires de l'INSIS ont été promus DRCE2.

Jean-Yves Marzin rappelle que le taux de succès des demandes de promotion **DRCE1** est toujours très inférieur à celui des demandes de promotion DRCE2 (chacun des deux grades est contingenté à 10% du nombre total de DR1 présents dans l'organisme). Le CNRS demande depuis 4 ans à son ministère de tutelle de faire évoluer le décret sur ce point, sans succès, notamment car ce décret concerne l'ensemble des organismes de recherche.

Jean-Yves Marzin annonce que l'effort de recrutements d'IT par l'Institut sera poursuivi lors du concours 2018, malgré les prévisions d'un faible nombre de départs en retraite: **33 postes d'IT** (19 NOEMI¹ + 14 FSEP²) seront en effet affichés pour l'INSIS. Le recrutement d'IT reste une priorité pour l'INSIS.

II.4. PEDR des chercheurs

Jean-Yves Marzin rappelle une nouvelle fois qu'il souhaite que la section évalue les dossiers de demandes de PEDR.

Pour 2017, 58 demandes ont été déposées en section 10 (29 CR et 29 DR, 46 hommes et 12 femmes). Il y aura 34 possibilités pour les trois sections de l'INSIS. Le comité ad-hoc mis en place par l'INSIS a classé 19 dossiers pour une dizaine de primes prévues pour la section 10.

II.5. Bilan sur les appels à projets

Jean-Yves Marzin dresse un bilan des appels à projets lancés en 2017 :

- **CNRS-Momentum**, appel à projets visant à apporter un soutien financier à de jeunes chercheurs éventuellement non-permanents. 431 dossiers étaient éligibles, pour une vingtaine de possibilités. Une trentaine de candidats vont être auditionnés en Collège de Direction avant décision finale. Les résultats seront affichés à la fin du mois d'octobre.
- **MOPGA (Make Our Planet Great Again)**, appel à projets visant à soutenir l'accueil dans les unités de chercheurs ne résidant pas sur le territoire national et désirant développer en France et en collaboration avec des partenaires français des projets de recherche de haut niveau pour faire face aux changements climatiques et planétaires. 255 candidatures étaient éligibles, parmi lesquelles 90 ont été présélectionnées sur CV (la section 10 est section principale ou secondaire de trois d'entre eux). La seconde phase est en cours, ces candidats devant maintenant déposer un projet de recherche et déclarer un laboratoire d'accueil. Une cinquantaine de projets seront finalement

¹ Nouveaux Emplois Offerts à la Mobilité Interne

² Fonctions Susceptibles d'Être Pourvues (voir: <https://www.dgdr.cnrs.fr/drh/mobilite/documents/Guide-Mobilite-Interne.pdf>)

retenus.

Enfin, Jean-Yves Marzin annonce que 2018 sera l'**année de l'ingénierie verte** (2017 était l'**année de l'ingénierie de la santé**). Différentes actions seront menées dans ce cadre.

II.6. Echanges avec la section

La discussion s'engage ensuite sur les points suivants:

– *Section: Pourriez-vous nous donner plus de détails sur les promotions au grade de CRCH ?*

J.-Y. Marzin : Le cadrage n'a pas encore été effectué. Le calibrage, institut par institut, puis section par section, sera basé sur la proportion actuelle de **CR1** à l'échelon terminal.

Il rappelle à ce sujet que le nouveau décret permet de candidater au corps des **DR** après seulement 3 années d'expérience (au lieu de 4 années) dans le corps des chargés de recherche.

Jean-Yves Marzin rappelle ensuite qu'il demande à la section de proposer à l'institut, pour chacune des **médailles** de bronze et d'argent 2018, deux noms de chercheur(s) ou enseignant(s)-chercheur(s), l'un féminin l'autre masculin. Il salue également la médaille d'or 2017 dont l'un des lauréats, Alain Brillet, était rattaché à une section de l'INSIS jusqu'à son départ en retraite.

– *Section: Peut-on imaginer d'avoir bientôt la possibilité de présélectionner sur dossier les candidats au concours DR2 ?*

Jean-Yves Marzin pense que cela serait souhaitable, mais peu probable, car nécessitant de modifier un décret.

Jean-Yves Marzin annonce également que le nombre d'années de **délégation** proposées par l'Institut aux enseignants-chercheurs en 2018 sera stable par rapport à 2017 (environ 45 années). Il rappelle que l'arbitrage entre instituts est basé sur la pression et encourage donc les candidatures. Il estime que ce dispositif doit privilégier les accompagnements de mobilités géographiques ou thématiques (UMI ou autres), et éventuellement les candidatures aux ERC.

III. Dossiers évalués à la demande du Secrétariat Général du Comité National

206 demandes ont été traitées, 17 demandes «Unités» et 189 demandes «Chercheurs».

Unités :

- Changement de direction d'unité :
6 dossiers à évaluer, 6 « avis très favorables »
- Création de GDR :
2 dossiers à évaluer, 2 « avis très favorables »
- Expertise (projet ou suivi ou intégration équipe ou restructuration) :
2 dossiers à évaluer, 2 « avis très favorables »
- Ecoles Thématiques :
7 dossiers à évaluer, 6 «avis très favorables» et 1 « pas d'avis (ne relève pas de la section 10) »

Chercheurs :

- Confirmation des affectations des nouveaux entrants :
8 dossiers à évaluer, 8 «avis favorables»
- Reconstitution de carrière :
1 dossier à évaluer, 1 « avis favorable »
- Titularisation :
5 dossiers à évaluer, 5 « avis favorables »
- Candidature pour une promotion CR2-CR1 :
3 dossiers à évaluer, 3 « avis favorables »
- Changement d'affectation :
2 dossiers à évaluer, 2 « avis favorable »
- Eméritat (1 ère demande) :
1 dossier à évaluer, 1 « avis très favorable »
- Evaluation (mi-vague) :
116 dossiers à évaluer, 116 « avis favorables »
- Evaluation (vague), suite à une demande de réexamen :
1 dossier à évaluer, 1 « avis favorable »
- Propositions pour l'attribution des médailles :
Médaille de Bronze : deux propositions (une femme et un homme)
Médaille d'Argent : deux propositions (une femme et un homme)
Tout comme lors de la session d'automne précédente, la section a décidé, afin d'épargner des déceptions aux nominé(e)s qui ne seraient pas in fine retenu(e)s par la direction du CNRS, de ne pas communiquer leur nom avant de connaître la décision finale (annoncée généralement en février).

Promotions :

- Candidature pour une promotion DR2-DR1 :
30 dossiers soumis, 9 classés, 18 possibilités pour l'INSIS, 7 à 8 possibilités attendues pour la section 10
- Candidature pour une promotion DR1-DRCE1 :
13 dossiers soumis, 3 classés, 4 possibilités pour l'INSIS
- Candidature pour une promotion DRCE1-DRCE2 :
1 dossier soumis, 1 classé